

IMMEUBLE SIS A : RESIDENCE DU MIDI 2-18 RUE LOUIS MARCHANDISE 25-29 RUE CAMILLE BLANC 94400 VITRY SUR SEINE	NOM ET ADRESSE DU COPROPRIETAIRE CEDANT : M. ou Mme KHAU LAURENT 4/6 RUE LOUIS MARCHANDISE APPT G 105 94400 VITRY SUR SEINE	N° DES LOTS 238, 811, 1015	MUTATION A TITRE ONEREUX <input type="checkbox"/> OU A TITRE GRATUIT <input type="checkbox"/>
(N)	(N)	(N)	(N)

N = Emplacements à remplir par le Notaire

MUTATION DE LOTS DE COPROPRIETE

INFORMATIONS DES PARTIES

DATE ENVISAGEE POUR LA MUTATION

10/02/2021 (N)

- I -

PARTIE FINANCIERE

1. - **Etat Daté** (Article 5 du Décret du 17 mars 1967 modifié).
2. - Situation individuelle du copropriétaire cédant : **Certificat de l'Article 20** de la loi du 10 juillet 1965 modifiée.

- II -

PARTIE ADMINISTRATIVE
RENSEIGNEMENTS COMPLEMENTAIRES

- III -

ANNEXE : Textes Applicables

Loi n° 65-557 du 10 juillet 1965 modifiée

- Article 18 alinéas 4 et 5
- Article 19-1
- Article 20

Décret n° 67-223 du 17 mars 1967 modifié

- Article 5
- Article 5-1
- Article 5-2
- Article 6
- Article 6-1
- Article 6-2
- Article 6-3
- Article 35
- Article 44
- Article 45-1

- IV -

CERTIFICAT DE L'ARTICLE 20

Date de la demande : 10/02/2021 Office Notarial : AKPR - AVOCATS A LA COUR 14 RUE LEJEMPTTEL BP 70 VINCENNES CEDEX 94302 Référence : (N)	Délivré par le Syndic : Nom : Tiffen Cogé Adresse : 15 RUE DE LA FAISANDERIE 75116 PARIS Référence : Sofia QUERRIERE / 00090 / 203320	Date : 10/02/2021 Signature : TIFFEN COGE S.A. à Directoire et Conseil de Surveillance au capital de 1 500 000 € Cachet : Siret N° 652 009 705 00110 15 rue de la Faisanderie 75116 PARIS Tél. : 01.56.21.39.35
---	--	---

IMMEUBLE SIS A : RESIDENCE DU MIDI 2-18 RUE LOUIS MARCHANDISE 25-29 RUE CAMILLE BLANC 94400 VITRY SUR SEINE (N)	NOM ET ADRESSE DU COPROPRIETAIRE CEDANT : M. ou Mme KHAU LAURENT 4/6 RUE LOUIS MARCHANDISE APPT G 105 94400 VITRY SUR SEINE (N)	N° DES LOTS 238, 811, 1015 (N)	MUTATION A TITRE ONEREUX <input type="checkbox"/> OU A TITRE GRATUIT <input type="checkbox"/> (N)
--	--	---	---

N = Emplacements à remplir par le Notaire

- I -

PARTIE FINANCIERE**1 - ETAT DATE (ARTICLE 5 DU DECRET DU 17 MARS 1967)****1^{ERE} PARTIE :****SOMMES DUES PAR LE COPROPRIETAIRE CEDANT
POUR LES LOTS OBJET DE LA MUTATION****A/ AU SYNDICAT, AU TITRE :****1- des provisions exigibles**

- Dans le budget prévisionnel (D. art. 5. 1° a).....	2534,71
- Dans les dépenses non comprises dans le budget prévisionnel (D. art.. 5. 1° b)	125,76

2 - des charges impayées sur les exercices antérieurs

(D. art 5. 1° c)	681,17
------------------------	--------

3 - des sommes devenues exigibles du fait de la vente

- mentionnées à l'article 33 de la loi (D. art. 5. 1° d).....	
---	--

4 - des avances exigibles (D. art. 5. 1° e)

4.1. avance constituant la réserve (fonds de roulement) (D. art. 35. 1°).....	
--	--

4.2. avances nommées provisions (provisions spéciales) (L. art. 18 alinéa 6 et D. art. 35. 4° et 5°)	
---	--

4.3. avances représentant un emprunt (D. 45-1 alinéa 4) (emprunt du syndicat auprès des copropriétaires ou de certains d'entre eux).....	
--	--

5 - des autres sommes devenues exigibles du fait de la vente

- prêt (quote-part du vendeur devenue exigible).....	267,31
- autres (facture(s) privative(s))	

**B/ AU SYNDICAT, AU TITRE DES HONORAIRES DE
MUTATION :**

	380,00
--	--------

TOTAL (A/ + B/)

	3988,95
--	---------

Date de la demande : 10/02/2021 Office Notarial : AKPR - AVOCATS A LA COUR 14 RUE LEJEMPTTEL BP 70 VINCENNES CEDEX 94302 Référence : (N)	Délivré par le Syndic : Nom : Tiffen Cogé Adresse : 15 RUE DE LA FAISANDERIE 75116 PARIS Référence : Sofia QUERRIERE / 00090 / 203320	Date : 10/02/2021 Signature : TIFFEN COGE S.A. à Directoire et Conseil de Surveillance au capital de 1 500 000 € Cachet : Siret N° 652 009 705 00110 15 rue de la Faisanderie 75116 PARIS Tél. : 01.56.21.39.35
---	--	---

IMMEUBLE SIS A : RESIDENCE DU MIDI 2-18 RUE LOUIS MARCHANDISE 25-29 RUE CAMILLE BLANC 94400 VITRY SUR SEINE (N)	NOM ET ADRESSE DU COPROPRIETAIRE CEDANT : M. ou Mme KHAU LAURENT 4/6 RUE LOUIS MARCHANDISE APPT G 105 94400 VITRY SUR SEINE (N)	N° DES LOTS 238, 811, 1015 (N)	MUTATION A TITRE ONEREUX <input type="checkbox"/> OU A TITRE GRATUIT <input type="checkbox"/> (N)
--	--	---	---

N = Emplacements à remplir par le Notaire

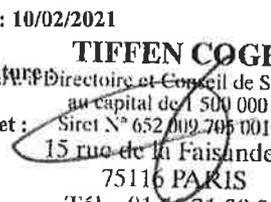
2^{EME} PARTIE :**SOMMES DONT LE SYNDICAT POURRAIT ETRE DEBITEUR A L'EGARD DU
COPROPRIETAIRE CEDANT POUR LES LOTS OBJET DE LA MUTATION****AU TITRE :****A/ DES AVANCES PERCUES (D. art. 5. 2° a) :**

A1 - avances constituant la réserve (fonds de roulement (D. 35.1°).....	258,37
A2 - avances nommées provisions (provisions spéciales) (L. art. 18 alinéa 6 et D. art. 35. 4° et 5°)	
A 3 - avances (D. 45-1 alinéa 4) (emprunt du syndicat auprès des copropriétaires ou de certains d'entre eux)	490,80

B/ DES PROVISIONS SUR BUDGET PREVISIONNEL (D. art. 5. 2° b) :

- provisions encaissées sur budget prévisionnel pour les périodes postérieures à la période en cours et rendues exigibles en raison de la déchéance du terme prévue par <i>l'article 19-2 de la loi du 10 juillet 1965</i> , à l'égard du copropriétaire cédant.....	
--	--

TOTAL (A/ + B/)	749,17
--------------------------	---------------

Date de la demande : 10/02/2021 Office Notarial : AKPR - AVOCATS A LA COUR 14 RUE LEJEMPTTEL BP 70 VINCENNES CEDEX 94302 Référence : (N)	Délivré par le Syndic : Nom : Tiffen Cogé Adresse : 15 RUE DE LA FAISANDERIE 75116 PARIS Référence : Sofia QUERRIERE / 00090 / 203320	Date : 10/02/2021 TIFFEN COGE Signature :  Directoire et Conseil de Surveillance au capital de 1 500 000 € Cachet : Siret N° 652 009 705 00110 15 rue de la Faisanderie 75116 PARIS Tél. : 01.30.21.39.35
--	---	---

IMMEUBLE SIS A : RESIDENCE DU MIDI 2-18 RUE LOUIS MARCHANDISE 25-29 RUE CAMILLE BLANC 94400 VITRY SUR SEINE (N)	NOM ET ADRESSE DU COPROPRIETAIRE CEDANT : M. ou Mme KHAU LAURENT 4/6 RUE LOUIS MARCHANDISE APPT G 105 94400 VITRY SUR SEINE (N)	N° DES LOTS 238, 811, 1015 (N)	MUTATION A TITRE ONEREUX <input type="checkbox"/> OU A TITRE GRATUIT <input type="checkbox"/> (N)
--	--	---	---

N = Emplacements à remplir par le Notaire

3^{EME} PARTIE :
SOMMES INCOMBANT AU NOUVEAU COPROPRIETAIRE
POUR LES LOTS OBJET DE LA MUTATION

A/ AU SYNDICAT AU TITRE :

1- de la reconstitution des avances (D. art. 5. 3° a)

- avances constituant la réserve (fonds de roulement) (D. art. 35. 1°)	258,37
- avances nommées provisions (provisions spéciales) (L. art. 18 alinéa 6 et D. 35. 4° et 5°).....	
- avances (D. art. 45-1 alinéa 4) (emprunt du syndicat auprès des copropriétaires ou certains d'entre eux)	490,80

2- des provisions non encore exigibles

- dans le budget prévisionnel (D. art. 5. 3° b)		
Date d'exigibilité	01/04/2021	Montant 844,03
Date d'exigibilité	01/07/2021	Montant 844,03
Date d'exigibilité	01/10/2021	Montant 844,03
- dans les dépenses hors budget prévisionnel (D. art. 5. 3° c)		
Date d'exigibilité		Montant
Date d'exigibilité		Montant
Date d'exigibilité		Montant

**B/ AU SYNDIC, AU TITRE DES HONORAIRES DE
 MUTATION :**

TOTAL (A/ + B/)

3281,26

Date de la demande : 10/02/2021 Office Notarial : AKPR - AVOCATS A LA COUR 14 RUE LEJEMPTTEL BP 70 VINCENNES CEDEX 94302 Référence : (N)	Délivré par le Syndic : Nom : Tiffen Cogé Adresse : 15 RUE DE LA FAISANDERIE 75116 PARIS Référence : Sofia QUERRIERE / 00090 / 203320	Date : 10/02/2021 Signature : TIFFEN COGE S.A. à Directoire et Conseil de Surveillance au capital de 1 500 000 € Cachet : Siret N° 653 009 705 00110 15 rue de la Faisanderie 75116 PARIS Tél : 01 56 21 39 35
---	--	--

IMMEUBLE SIS A : RESIDENCE DU MIDI 2-18 RUE LOUIS MARCHANDISE 25-29 RUE CAMILLE BLANC 94400 VITRY SUR SEINE (N)	NOM ET ADRESSE DU COPROPRIETAIRE CEDANT : M. ou Mme KHAU LAURENT 4/6 RUE LOUIS MARCHANDISE APPT G 105 94400 VITRY SUR SEINE (N)	N° DES LOTS 238, 811, 1015 (N)	MUTATION A TITRE ONEREUX <input type="checkbox"/> OU A TITRE GRATUIT <input type="checkbox"/> (N)
--	--	---	---

N = Emplacements à remplir par le Notaire

IMPORTANT A COMPLETER PAR LE SYNDIC

Les avances sont, conformément à l'article 45-1 du Décret du 17 mars 1967 modifié, remboursables.

En conséquence, le syndic devra préciser les modalités à retenir par les parties aux termes de l'acte.

Le syndic indique la solution retenue :

Solution 1

L'acquéreur rembourse directement le vendeur des avances portées à la **première partie** (sous 4-1, 4-2 et 4-3) et à la **seconde partie** (sous A-1, A-2, A-3) soit globalement

la somme de.....

749,17

Dans ce cas, l'acquéreur deviendra cessionnaire de ces avances à l'égard du syndicat des copropriétaires.

Solution 2

L'acquéreur verse entre les mains du syndic le montant desdites avances représentant globalement la somme de

Le syndic devra alors procéder au remboursement au cédant des sommes portées à son crédit.

Date de la demande : 10/02/2021 Office Notarial : AKPR - AVOCATS A LA COUR 14 RUE LEJEMPTTEL BP 70 VINCENNES CEDEX 94302 Référence : (N)	Délivré par le Syndic : Nom : Tiffen Cogé Adresse : 15 RUE DE LA FAISANDERIE 75116 PARIS Référence : Sofia QUERRIERE / 00090 / 203320	Date : 10/02/2021 TIFFEN COGE S.A. à Directoire et Conseil de Surveillance Signature : au capital de 1 500 000 € Siret N° 652 009 705 00110 Cachet : 15 rue de la Faïanderie 75116 PARIS Tél. : 01.56.21.39.35
---	--	--

IMMEUBLE SIS A : RESIDENCE DU MIDI 2-18 RUE LOUIS MARCHANDISE 25-29 RUE CAMILLE BLANC 94400 VITRY SUR SEINE (N)	NOM ET ADRESSE DU COPROPRIETAIRE CEDANT : M. ou Mme KHAU LAURENT 4/6 RUE LOUIS MARCHANDISE APPT G 105 94400 VITRY SUR SEINE (N)	N° DES LOTS 238, 811, 1015 (N)	MUTATION A TITRE ONEREUX <input type="checkbox"/> OU A TITRE GRATUIT <input type="checkbox"/> (N)
--	--	---	--

N = Emplacements à remplir par le Notaire

ANNEXE A LA 3^{EME} PARTIE :
INFORMATION DU NOUVEAU COPROPRIETAIRE

A/ QUOTE PART POUR LES LOTS OBJET DE LA MUTATION :

	Au titre du BUDGET PRÉVISIONNEL		Au titre des DÉPENSES HORS BUDGET (D. art. 44)	
	Quote-part appelée	Quote-part réelle	Quote-part appelée	Quote-part réelle
Exercice (N-1) Du 01/07/2019 au 30/06/2020	3381,39	3159,69		
Exercice (N-2) Du 01/07/2018 au 30/06/2019	3377,45	3162,89		

B/ PROCEDURES EN COURS :

Existe t-il des procédures en cours ?

OUI

Si oui :

- Objet des procédures : Réf 684 : RECOUVREMENT IMPAYES - Mme, M, BENJELLOUN * VENTE 21/01/2020*

Réf 1003 : RECOUVREMENT IMPAYES - M. AMRICHE SAMIR

Réf 1014 : RECOUVREMENT IMPAYES - M. ou Mme KHAU LAURENT

Réf 1022 : RECOUVREMENT IMPAYES - M. SRITI MOHAMED

Réf 1029 : RECOUVREMENT IMPAYES - M. ou Mme VAN AI-HOA ET STEEVE

Réf 2064 : RECOUVREMENTS IMPAYES - Mme BERRAHMOUN FARIDA * vente le 06/03/2020*

Réf 3316 : RECOUVREMENTS IMPAYES - M. ou Mme TRAN CHI-MINH / HE YUHENG

Réf 3101 : RECOUVREMENTS IMPAYES - M. PENAUD JEAN-PIERRE

- Etat des procédures : Réf 684 : Transmission dossier avocat

Réf 1003 : Transmission dossier avocat

Réf 1014 : Commandement de payer

Réf 1022 : Transmission dossier avocat

Réf 1029 : Transmission dossier avocat

Réf 2064 : Transmission dossier avocat

Réf 3316 : Transmission dossier avocat

Réf 3101 : Transmission dossier avocat

**Toutes indemnités à recevoir ou à payer demeureront acquises ou seront à la charge du syndicat.
 Les parties devront prendre dans l'acte de vente, toute convention particulière à cet égard : cette convention n'ayant d'effet qu'entre les parties.**

Date de la demande : 10/02/2021 Office Notarial : AKPR - AVOCATS A LA COUR 14 RUE LEJEMPTTEL BP 70 VINCENNES CEDEX 94302 Référence : (N)	Délivré par le Syndic : Nom : Tiffen Cogé Adresse : 15 RUE DE LA FAISANDERIE 75116 PARIS Référence : Sofia QUERRIERE / 00090 / 203320	Date : 10/02/2021 TIFFEN COGE Directeur et Conseil de Surveillance au capital de 1 500 000 € Cachet : Siret N° 652 009 705 00110 15 rue de la Faisanderie 75116 PARIS Tél. : 01.56.21.39.35
--	--	---

IMMEUBLE SIS A : RESIDENCE DU MIDI 2-18 RUE LOUIS MARCHANDISE 25-29 RUE CAMILLE BLANC 94400 VITRY SUR SEINE (N)	NOM ET ADRESSE DU COPROPRIETAIRE CEDANT : M. ou Mme KHAU LAURENT 4/6 RUE LOUIS MARCHANDISE APPT G 105 94400 VITRY SUR SEINE (N)	N° DES LOTS 238, 811, 1015 (N)	MUTATION A TITRE ONEREUX <input type="checkbox"/> OU A TITRE GRATUIT <input type="checkbox"/> (N)
--	--	---	--

N = Emplacements à remplir par le Notaire

C/ AUTRES RENSEIGNEMENTS COMPTABLES SUSCEPTIBLES D'INTERESSER LES PARTIES.

VENTE APPARTEMENT PV 2019-2020
SDC C/LA DUC TRANSFORMATION LOCAL COMMERCIAL EN
HABITATION
SDC C/BENARD « PRESENCE DE PIGEON – DEGRADATION PARTIE
COMMUNE »

Date de la demande : 10/02/2021 Office Notarial : AKPR - AVOCATS A LA COUR 14 RUE LEJEMPTTEL BP 70 VINCENNES CEDEX 94302 Référence : (N)	Délivré par le Syndic : Nom : Tiffen Cogé Adresse : 15 RUE DE LA FAISANDERIE 75116 PARIS Référence : Sofia QUERRIERE / 00090 / 203320	Date : 10/02/2021 TIFFEN COGE S.A. à Directoire et Conseil de Surveillance Signature au capital de 1 500 000 € Siret N° 652 009 705 00110 Cachet : 15 rue de la Faisanderie 75116 PARIS Tél. : 01.56.21.39.35
--	--	---

IMMEUBLE SIS A : RESIDENCE DU MIDI 2-18 RUE LOUIS MARCHANDISE 25-29 RUE CAMILLE BLANC 94400 VITRY SUR SEINE (N)	NOM ET ADRESSE DU COPROPRIETAIRE CEDANT : M. ou Mme KHAU LAURENT 4/6 RUE LOUIS MARCHANDISE APPT G 105 94400 VITRY SUR SEINE (N)	N° DES LOTS 238, 811, 1015 (N)	MUTATION A TITRE ONEREUX <input type="checkbox"/> OU A TITRE GRATUIT <input type="checkbox"/> (N)
--	---	---	--

N = Emplacements à remplir par le Notaire

2 - SITUATION INDIVIDUELLE DU COPROPRIETAIRE CEDANT

SOMMES EXIGIBLES DONT LE REGLEMENT ENTRAÎNERA LA DELIVRANCE DU CERTIFICAT DE L'ARTICLE 20

Pour une date de signature le :

 1 – Montant concernant les lots objet de la mutation
 (TOTAL A/ + B/ PREMIERE PARTIE ETAT DATE)

 2 – Montant concernant les lots non concernés par la
 mutation lots n°.....

TOTAL A REGLER

 3 – Certificat de l'article 20 daté et signé
 joint au présent état
 (validité 1 mois)

 oui non

ATTENTION :

Le certificat a une validité d'un mois et ne peut être délivré par le syndic qu'en connaissance de la date de la vente.

Date de la demande : 10/02/2021 Office Notarial : AKPR - AVOCATS A LA COUR 14 RUE LEJEMPTEL BP 70 VINCENNES CEDEX 94302 Référence : (N)	Délivré par le Syndic : Nom : Tiffen Cogé Adresse : 15 RUE DE LA FAISANDERIE 75116 PARIS Référence : Sofia QUERRIERE / 00090 / 203320	Date : 10/02/2021 TIFFEN COGE Directeur et Conseil de Surveillance au capital de 1 500 000 € Siret N° 672 009 705 00110 Cachet : 15 rue de la Faisanderie 75116 PARIS Tél. : 01.56.21.39.35
---	--	---

IMMEUBLE SIS A : RESIDENCE DU MIDI 2-18 RUE LOUIS MARCHANDISE 25-29 RUE CAMILLE BLANC 94400 VITRY SUR SEINE (N)	NOM ET ADRESSE DU COPROPRIETAIRE CEDANT : M. ou Mme KHAU LAURENT 4/6 RUE LOUIS MARCHANDISE APPT G 105 94400 VITRY SUR SEINE (N)	N° DES LOTS 238, 811, 1015 (N)	MUTATION A TITRE ONEREUX <input type="checkbox"/> OU A TITRE GRATUIT <input type="checkbox"/> (N)
--	--	---	---

N = Emplacements à remplir par le Notaire

- II -

PARTIE ADMINISTRATIVE**A - RENSEIGNEMENTS COMPLEMENTAIRES****A/ ASSURANCES**

- Nature et importance de la garantie :

- Multirisques : RC - Incendie - Dégât des eaux oui non
- Garantie :Reconstruction Valeur à neuf
 Limitée à un capital de :
- autres risques garantis.....

- Police - N° F910201788 Date : 02/09/2020

- Nom et adresse du courtier :

Cabinet ASSURANCES & CONSEILS
 44 AVENUE GEORGES POMPIDOU
 92300 LEVALLOIS PERRET

- Nom et adresse de la compagnie d'assurances :

CIE MSIG INSURANCE EUROPE AG
 65 Rue de la Victoire
 75009 PARIS

- Assurances Dommage ouvrages en cours : oui non

- Si OUI - Y-a-t-il eu des désordres constatés susceptibles d'être couverts par l'assurance Dommage Ouvrage oui non

Date de la demande : 10/02/2021 Office Notarial : AKPR - AVOCATS A LA COUR 14 RUE LEJEMPTTEL BP 70 VINCENNES CEDEX 94302 Référence : (N)	Délivré par le Syndic : Nom : Tiffen Cogé Adresse : 15 RUE DE LA FAISANDERIE 75116 PARIS Référence : Sofia QUERRIERE / 00090 / 203320	Date : 10/02/2021 TIFFEN COGE S.A. à Directoire et Conseil de Surveillance au capital de 1 500 000 € Siret N° 632 009 705 00110 Cachet : 15 rue de la Faisanderie 75116 PARIS Tél. : 01.56.21.39.35
--	--	---

IMMEUBLE SIS A : RESIDENCE DU MIDI 2-18 RUE LOUIS MARCHANDISE 25-29 RUE CAMILLE BLANC 94400 VITRY SUR SEINE (N)	NOM ET ADRESSE DU COPROPRIETAIRE CEDANT : M. ou Mme KHAU LAURENT 4/6 RUE LOUIS MARCHANDISE APPT G 105 94400 VITRY SUR SEINE (N)	N° DES LOTS 238, 811, 1015 (N)	MUTATION A TITRE ONEREUX <input type="checkbox"/> OU A TITRE GRATUIT <input type="checkbox"/> (N)
--	--	---	--

N = Emplacements à remplir par le Notaire

B/ MODIFICATION DU REGLEMENT DE COPROPRIETE

- Notaire détenteur du règlement de copropriété :
- Date du règlement initial : 02/08/1979
- Le règlement de copropriété a-t-il été modifié ? oui non
- A quelle date ?
- Nom et adresse du notaire dépositaire :
- Sur quels points ?
- Existe t-il des modifications du règlement de copropriété non déposées chez un notaire et/ou non publiées ? oui non
- Le règlement de copropriété a-t-il été adapté pour satisfaire à la loi SRU (art. 49 de la loi du 10 juillet 1965) ? oui non

C/ ASSEMBLEE GENERALE

- Date de la dernière assemblée générale : 17/12/2019
- Date ou période de la prochaine assemblée générale : 01/12/2021

Joindre, si possible, les deux derniers procès-verbaux d'assemblées générales.

D/ SYNDIC

- Date de la dernière désignation : 18/12/2019
- Syndic professionnel oui non
- Bénéficie t-il d'une garantie financière prévue par l'article 30 du décret du 20 juillet 1972? oui non

Date de la demande : 10/02/2021 Office Notarial : AKPR - AVOCATS A LA COUR 14 RUE LEJEMPTTEL BP 70 VINCENNES CEDEX 94302 Référence : (N)	Délivré par le Syndic : Nom : Tiffen Cogé Adresse : 15 RUE DE LA FAISANDERIE 75116 PARIS Référence : Sofia QUERRIERE / 00090 / 203320	Date : 10/02/2021 TIFFEN COGE S.A. à Directoire et Conseil de Surveillance Signature : au capital de 1 500 000 € Siret N° 652 080 705 00110 Cachet : 15 rue de la Faisanderie 75116 PARIS Tél. : 01.56.21.39.35
---	--	---

IMMEUBLE SIS A : RESIDENCE DU MIDI 2-18 RUE LOUIS MARCHANDISE 25-29 RUE CAMILLE BLANC 94400 VITRY SUR SEINE (N)	NOM ET ADRESSE DU COPROPRIETAIRE CEDANT : M. ou Mme KHAU LAURENT 4/6 RUE LOUIS MARCHANDISE APPT G 105 94400 VITRY SUR SEINE (N)	N° DES LOTS 238, 811, 1015 (N)	MUTATION A TITRE ONEREUX <input type="checkbox"/> OU A TITRE GRATUIT <input type="checkbox"/> (N)
--	--	---	---

N = Emplacements à remplir par le Notaire

- Références du compte bancaire du syndicat (si compte séparé)

Nom de la banque : BRED COMPTE SEPRE

Banque : 10107

Adresse :

Guichet : 00118

Intitulé du compte : BRED RES.DU MIDI 852 58 3711

N° de compte : 00852583711 Clé RIB : 91

E/ PATRIMOINE DU SYNDICAT DES COPROPRIETAIRES

- Le syndicat a-t-il un patrimoine (mobilier, immobilier, autre) ? oui non
- Dans l'affirmative, en quoi consiste t-il ?
- Le syndicat a t-il un passif (emprunt)? oui non
- La mutation entraîne t-elle l'exigibilité de cette somme ? oui non

F/ OUVERTURE DE CREDIT-EMPRUNT

- Objet de l'emprunt :
- Nom et siège de l'organisme de crédit :
- Référence du dossier :
- Capital restant dû pour les lots objet des présentes.....

Date de la demande : 10/02/2021 Office Notarial : AKPR - AVOCATS A LA COUR 14 RUE LEJEMPTTEL BP 70 VINCENNES CEDEX 94302 Référence : (N)	Délivré par le Syndic : Nom : Tiffen Cogé Adresse : 15 RUE DE LA FAISANDERIE 75116 PARIS Référence : Sofia QUERRIERE / 00090 / 203320	Date : 10/02/2021 TIFFEN COGE Directeur et Conseil de Surveillance au capital de 500 000 € Siret N° 652 069 705 00110 Cachet : 15 rue de la Faisanderie 75116 PARIS Tél. : 01.56.21.39.35
---	--	---

IMMEUBLE SIS A : RESIDENCE DU MIDI 2-18 RUE LOUIS MARCHANDISE 25-29 RUE CAMILLE BLANC 94400 VITRY SUR SEINE (N)	NOM ET ADRESSE DU COPROPRIETAIRE CEDANT : M. ou Mme KHAU LAURENT 4/6 RUE LOUIS MARCHANDISE APPT G 105 94400 VITRY SUR SEINE (N)	N° DES LOTS 238, 811, 1015 (N)	MUTATION A TITRE ONEREUX <input type="checkbox"/> OU A TITRE GRATUIT <input type="checkbox"/> (N)
--	--	---	--

N = Emplacements à remplir par le Notaire

G/ MESURES ADMINISTRATIVES

L'immeuble ou les locaux font-ils l'objet :

- d'un arrêté de péril ? oui non
- d'une déclaration d'insalubrité ? oui non
- d'une injonction de travaux ? oui non
- d'inscription à l'inventaire ou de classement comme monument historique ? oui non

Date de la demande : 10/02/2021 Office Notarial : AKPR - AVOCATS A LA COUR 14 RUE LEJEMPTTEL BP 70 VINCENNES CEDEX 94302 Référence : (N)	Délivré par le Syndic : Nom : Tiffen Cogé Adresse : 15 RUE DE LA FAISANDERIE 75116 PARIS Référence : Sofia QUERRIERE / 00090 / 203320	Date : 10/02/2021 Signature : TIFFEN COGE S.A. à Directoire et Conseil de Surveillance au capital de 1 500 000 € Siret N° 652 009 705 00110 Cachet : 15 rue de la Faisanderie 75116 PARIS Tel. : 01.56.21.39.35
---	--	--

IMMEUBLE SIS A : RESIDENCE DU MIDI 2-18 RUE LOUIS MARCHANDISE 25-29 RUE CAMILLE BLANC 94400 VITRY SUR SEINE (N)	NOM ET ADRESSE DU COPROPRIETAIRE CEDANT : M. ou Mme KHAU LAURENT 4/6 RUE LOUIS MARCHANDISE APPT G 105 94400 VITRY SUR SEINE (N)	N° DES LOTS 238, 811, 1015 (N)	MUTATION A TITRE ONEREUX <input type="checkbox"/> OU A TITRE GRATUIT <input type="checkbox"/> (N)
--	--	---	---

N = Emplacements à remplir par le Notaire

H/ ASSOCIATION SYNDICALE – AFUL – UNION DE SYNDICATS

- L'immeuble en copropriété est-il compris dans le périmètre d'une Association Syndicale, d'une Association Foncière Urbaine Libre (AFUL) ou d'une Union des Syndicats?

oui non

- Si oui :

Préciser le nom, le siège et le représentant de cet organisme

- La copropriété comporte-t-elle un ou plusieurs syndicats secondaires?

oui non

I/ COPROPRIETE EN DIFFICULTE

- Existe-t-il une procédure en cours visant à placer le syndicat sous le régime de l'administration provisoire prévue par les *articles 29-1 et suivants de la loi n° 65-557 du 10 juillet 1965* ?

oui non

J/ AUTRES RENSEIGNEMENTS SUSCEPTIBLES D'INTERESSER LES PARTIES DANS LE CADRE DE L'OPERATION PROJETEE

Date de la demande : 10/02/2021 Office Notarial : AKPR - AVOCATS A LA COUR 14 RUE LEJEMPTTEL BP 70 VINCENNES CEDEX 94302 Référence : (N)	Délivré par le Syndic : Nom : Tiffen Cogé Adresse : 15 RUE DE LA FAISANDERIE 75116 PARIS Référence : Sofia QUERRIERE / 00090 / 203320	Date : 10/02/2021 TIFFEN COGE Signature : Directeur et Conseil de Surveillance au capital de 500 000 € Cachet : Siret N° 652 089 203 00110 15 rue de la Faisanderie 75116 PARIS Tél. : 01.56.21.39.35
--	--	--

IMMEUBLE SIS A : RESIDENCE DU MIDI 2-18 RUE LOUIS MARCHANDISE 25-29 RUE CAMILLE BLANC 94400 VITRY SUR SEINE (N)	NOM ET ADRESSE DU COPROPRIETAIRE CEDANT : M. ou Mme KHAU LAURENT 4/6 RUE LOUIS MARCHANDISE APPT G 105 94400 VITRY SUR SEINE (N)	N° DES LOTS 238, 811, 1015 (N)	MUTATION A TITRE ONEREUX <input type="checkbox"/> OU A TITRE GRATUIT <input type="checkbox"/> (N)
--	---	---	---

N = Emplacements à remplir par le Notaire

B/ ETAT SANITAIRE

DATE DE CONSTRUCTION DE L'IMMEUBLE : 01/01/1900

(Si date connue)

- I - CARNET D'ENTRETIEN** oui non
- Type immeuble : IGH autre

II - AMIANTE

- L'immeuble est-il soumis à la réglementation sur l'amiante ? oui non

A - Parties communes :

- 1 - Des recherches ont-elles été effectuées en vue de déterminer la présence ou non d'amiante ? oui non
- 2 - Les recherches effectuées ont-elles conclu à l'absence d'amiante oui non
- 3 - Un Diagnostic Technique Amiante (DTA) portant sur les points visés par les dispositions du décret n° 2002-839 du 3 mai 2002 et de l'arrêté du 22/08/2002 a-t-il été effectué ? oui non

Joindre la fiche récapitulative du DTA

Date de la demande : 10/02/2021 Office Notarial : AKPR - AVOCATS A LA COUR 14 RUE LEJEMPTTEL BP 70 VINCENNES CEDEX 94302 Référence : (N)	Délivré par le Syndic : Nom : Tiffen Cogé Adresse : 15 RUE DE LA FAISANDERIE 75116 PARIS Référence : Sofia QUERRIERE / 00090 / 203320	Date : 10/02/2021 TIFFEN COGE Signature : S.A. à Directoire et Conseil de Surveillance au capital de 500 000 € Cachet : Siret N° 652 009 705 00110 15 rue de la Faisanderie 75116 PARIS Tél. : 01.56.21.39.35
---	--	--

IMMEUBLE SIS A : RESIDENCE DU MIDI 2-18 RUE LOUIS MARCHANDISE 25-29 RUE CAMILLE BLANC 94400 VITRY SUR SEINE (N)	NOM ET ADRESSE DU COPROPRIETAIRE CEDANT : M. ou Mme KHAU LAURENT 4/6 RUE LOUIS MARCHANDISE APPT G 105 94400 VITRY SUR SEINE (N)	N° DES LOTS 238, 811, 1015 (N)	MUTATION A TITRE ONEREUX <input type="checkbox"/> OU A TITRE GRATUIT <input type="checkbox"/> (N)
--	--	---	--

N = Emplacements à remplir par le Notaire

B - Parties privatives :

- 1 – Des recherches ont-elles, à la connaissance du syndic, été effectuées en vue de déterminer la présence ou non d'amiante ? oui non
- 2 – Les recherches effectuées ont-elles conclu à l'absence d'amiante ? oui non
- 3 – Les recherches ont-elles porté sur les points visés par le décret n° 2002-839 du 3 mai 2002 ? oui non

III – PLOMB (Etat des Risques d'Accessibilité au Plomb)

- Textes applicables : article L. 32-5 de la loi 98-657 du 29/07/1998 – décret 99-484 du 09/06/1999 – arrêté du 12/07/1999 – circulaire UHC/QC/1 n° 2001 du 16/01/2001 – décret 2002-120 du 30/01/2002 (Articles L. 1334-5 et suivants du Code de la Santé Publique)

- L'immeuble est-il soumis à la réglementation sur le plomb? oui non
- Si oui : une recherche a-elle été effectuée sur les parties communes : oui non
- Si oui : Rapport joint**
- Existe-t-il des mesures d'urgence (DDASS, Préfecture)? oui non

IV - TERMITES / ETAT PARASITAIRE DES PARTIES COMMUNES

- Textes applicables : article 3 de la loi n° 99-471 du 08/06/1999 – décret n° 2000-613 du 03/07/2000 – arrêtés locaux
- Situation immeuble : concerné rapport joint
 non concerné

Date de la demande : 10/02/2021 Office Notarial : AKPR - AVOCATS A LA COUR 14 RUE LEJEMPTTEL BP 70 VINCENNES CEDEX 94302 Référence : (N)	Délivré par le Syndic : Nom : Tiffen Cogé Adresse : 15 RUE DE LA FAISANDERIE 75116 PARIS Référence : Sofia QUERRIERE / 00090 / 203320	Date : 10/02/2021 TIFFEN COGE S.A. à Directoire et Conseil de Surveillance au capital de 1.500.000 € Siret N° 652 009 705 001 10 Cachet : 15 rue de la Faisanderie 75116 PARIS Tél. : 01.56.21.39.35
---	--	--

IMMEUBLE SIS A : RESIDENCE DU MIDI 2-18 RUE LOUIS MARCHANDISE 25-29 RUE CAMILLE BLANC 94400 VITRY SUR SEINE (N)	NOM ET ADRESSE DU COPROPRIETAIRE CEDANT : M. ou Mine KHAU LAURENT 4/6 RUE LOUIS MARCHANDISE APPT G 105 94400 VITRY SUR SEINE (N)	N° DES LOTS 238, 811, 1015 (N)	MUTATION A TITRE ONEREUX <input type="checkbox"/> OU A TITRE GRATUIT <input type="checkbox"/> (N)
--	---	---	---

N = Emplacements à remplir par le Notaire

V - AUTRES RISQUES SANITAIRES EVENTUELLEMENT CONNUS DANS L'IMMEUBLE

- Légionellose, Radon, Mérule, ETC... oui non

VI - CONTROLE TECHNIQUE ASCENSEUR

- Contrôle technique oui non

- Si oui, conformité avec le décret du 9 septembre 2004 oui non

VII - CONTROLE DE PERFORMANCE ENERGETIQUE

- Contrôle effectué oui non

- Si oui, rapport joint oui non

VII - PISCINE

- Existence oui non

- Si oui, dispositif de sécurité homologué oui non

Date de la demande : 10/02/2021 Office Notarial : AKPR - AVOCATS A LA COUR 14 RUE LEJEMPTTEL BP 70 VINCENNES CEDEX 94302 Référence : (N)	Délivré par le Syndic : Nom : Tiffen Cogé Adresse : 15 RUE DE LA FAISANDERIE 75116 PARIS Référence : Sofia QUERRIERE / 00090 / 203320	Date : 10/02/2021 TIFFEN COGE Signature du Directeur et Conseil de Surveillance au capital de 500 000 € Cachet : Siret N° 652 009 705 00110 15 rue de la Faisanderie 75116 PARIS Tél. : 01.56.21.39.35
--	--	--

IMMEUBLE SIS A : RESIDENCE DU MIDI 2-18 RUE LOUIS MARCHANDISE 25-29 RUE CAMILLE BLANC 94400 VITRY SUR SEINE (N)	NOM ET ADRESSE DU COPROPRIETAIRE CEDANT : M. ou Mme KHAU LAURENT 4/6 RUE LOUIS MARCHANDISE APPT G 105 94400 VITRY SUR SEINE (N)	N° DES LOTS 238, 811, 1015 (N)	MUTATION A TITRE ONEREUX <input type="checkbox"/> OU A TITRE GRATUIT <input type="checkbox"/> (N)
--	--	---	---

N = Emplacements à remplir par le Notaire

- III -

ANNEXE : Textes Applicables• **Loi n°65-557 du 10 juillet 1965****Article 18**

Indépendamment des pouvoirs qui lui sont conférés par d'autres dispositions de la présente loi ou par une délibération spéciale de l'assemblée générale, le syndic est chargé, dans les conditions qui seront éventuellement définies par le décret prévu à l'article 47 ci-dessous : [...]

- *alinéa 5* : d'établir le budget prévisionnel, les comptes du syndicat et leurs annexes, de les soumettre au vote de l'assemblée générale et de tenir pour chaque syndicat une comptabilité séparée qui fait apparaître la position de chaque copropriétaire à l'égard du syndicat ;

- *alinéa 6* : de soumettre, lors de sa première désignation et au moins tous les trois ans, au vote de l'assemblée générale la décision de constituer des provisions spéciales en vue de faire face aux travaux d'entretien ou de conservation des parties communes et des éléments d'équipement commun, susceptibles d'être nécessaires dans les trois années à échoir et non encore décidés par l'assemblée générale. Cette décision est prise à la majorité mentionnée à l'article 25 de la présente loi : [...].

Article 19-1.

L'obligation de participer aux charges et aux travaux mentionnés aux articles 10 et 30 est garantie par le privilège immobilier spécial prévu par l'article 2103 du code civil.

Article 20.

Lors de la mutation à titre onéreux d'un lot, et si le vendeur n'a pas présenté au notaire un certificat du syndic ayant moins d'un mois de date, attestant qu'il est libre de toute obligation à l'égard du syndicat, avis de la mutation doit être donné par le notaire au syndic de l'immeuble, par lettre recommandée avec avis de réception dans un délai de quinze jours à compter de la date du transfert de propriété. Avant l'expiration d'un délai de quinze jours à compter de la réception de cet avis, le syndic peut former au domicile élu, par acte extrajudiciaire, opposition au versement des fonds dans la limite ci-après pour obtenir le paiement des sommes restant dues par l'ancien propriétaire. Cette opposition contient élection de domicile dans le ressort du tribunal de grande instance de la situation de l'immeuble et, à peine de nullité, énonce le montant et les causes de la créance. Les effets de l'opposition sont limités au montant ainsi énoncé.

Tout paiement ou transfert amiable ou judiciaire du prix opéré en violation des dispositions de l'alinéa précédent est inopposable au syndic ayant régulièrement fait opposition.

L'opposition régulière vaut au profit du syndicat mise en oeuvre du privilège mentionné à l'article 19-1.

• **Décret 67-223 du 17 mars 1967****Article 5.**

Le syndic, avant l'établissement de l'un des actes mentionnés à l'article 4, adresse au notaire chargé de recevoir l'acte, à la demande de ce dernier ou à celle du copropriétaire qui transfère tout ou partie de ses droits sur le lot, un état daté comportant trois parties.

1° Dans la première partie, le syndic indique, d'une manière même approximative et sous réserve de l'apurement des comptes, les sommes pouvant rester dues, pour le lot considéré, au syndicat par le copropriétaire cédant, au titre :

- Des provisions exigibles du budget prévisionnel ;
- Des provisions exigibles des dépenses non comprises dans le budget prévisionnel ;
- Des charges impayées sur les exercices antérieurs ;
- Des sommes mentionnées à l'article 33 de la loi du 10 juillet 1965 ;
- Des avances exigibles.

Ces indications sont communiquées par le syndic au notaire ou au propriétaire cédant, à charge pour eux de les porter à la connaissance, le cas échéant, des créanciers inscrits.

2° Dans la deuxième partie, le syndic indique, d'une manière même approximative et sous réserve de l'apurement des comptes, les sommes dont le syndicat pourrait être débiteur, pour le lot considéré, à l'égard du copropriétaire cédant, au titre :

- Des avances mentionnées à l'article 45-1 ;
- Des provisions du budget prévisionnel pour les périodes postérieures à la période en cours et rendues exigibles en raison de la déchéance du terme prévue par l'article 19-2 de la loi du 10 juillet 1965.

3° Dans la troisième partie, le syndic indique les sommes qui devraient incomber au nouveau copropriétaire, pour le lot considéré, au titre :

- De la reconstitution des avances mentionnées à l'article 45-1 et ce d'une manière même approximative ;
- Des provisions non encore exigibles du budget prévisionnel ;
- Des provisions non encore exigibles dans les dépenses non comprises dans le budget prévisionnel.

Dans une annexe à la troisième partie de l'état daté, le syndic indique la somme correspondant, pour les deux exercices précédents, à la quote-part afférente au lot considéré dans le budget prévisionnel et dans le total des dépenses hors budget prévisionnel. Il mentionne, s'il y a lieu, l'objet et l'état des procédures en cours dans lesquelles le syndicat est partie.

Article 5-1.

Pour l'application des dispositions de l'article 20 de la loi du 10 juillet 1965 modifiée, il n'est tenu compte que des créances du syndicat effectivement liquides et exigibles à la date de la mutation. L'opposition éventuellement formée par le syndic doit énoncer d'une manière précise :

Date de la demande : 10/02/2021 Office Notarial : AKPR - AVOCATS A LA COUR 14 RUE LEJEMPTTEL BP 70 VINCENNES CEDEX 94302 Référence : (N)	Délivré par le Syndic : Nom : Tiffen Cogé Adresse : 15 RUE DE LA FAISANDERIE 75116 PARIS Référence : Sofia QUERRIERE / 00090 / 203320	Date : 10/02/2021 TIFFEN COGE S.A. à Directoire et Conseil de Surveillance Signature du capital de 1 500 000 € Siret N° 652 009 208 00110 Cachet 15 rue de la Faisanderie 75116 PARIS Tél. : 01.50.21.39.35
--	--	--

IMMEUBLE SIS A : RESIDENCE DU MIDI 2-18 RUE LOUIS MARCHANDISE 25-29 RUE CAMILLE BLANC 94400 VITRY SUR SEINE (N)	NOM ET ADRESSE DU COPROPRIETAIRE CEDANT : M. ou Mme KHAU LAURENT 4/6 RUE LOUIS MARCHANDISE APPT G 105 94400 VITRY SUR SEINE (N)	N° DES LOTS 238, 811, 1015 (N)	MUTATION A TITRE ONEREUX <input type="checkbox"/> OU A TITRE GRATUIT <input type="checkbox"/> (N)
N = Emplacements à remplir par le Notaire			

1° Le montant et les causes des créances du syndicat afférentes aux charges et travaux mentionnés aux articles 10 et 30 de la loi du 10 juillet 1965 de l'année courante et des deux dernières années échues ;

2° Le montant et les causes des créances du syndicat afférentes aux charges et travaux mentionnés aux articles 10 et 30 de la loi du 10 juillet 1965 des deux années antérieures aux deux dernières années échues ;

3° Le montant et les causes des créances de toute nature du syndicat garanties par une hypothèque légale et non comprises dans les créances privilégiées, visées aux 1° et 2° ci-dessus ;

4° Le montant et les causes des créances de toute nature du syndicat non comprises dans les créances visées aux 1°, 2° et 3° ci-dessus.

Si le lot fait l'objet d'une vente sur licitation ou sur saisie immobilière, l'avis de mutation prévu par l'article 20 de la loi du 10 juillet 1965 précitée est donné au syndic, selon le cas, soit par le notaire, soit par l'avocat du demandeur ou du créancier poursuivant ; si le lot fait l'objet d'une expropriation pour cause d'utilité publique ou de l'exercice d'un droit de préemption publique, l'avis de mutation est donné au syndic, selon le cas, soit par le notaire ou par l'expropriant, soit par le titulaire du droit de préemption ; si l'acte est reçu en la forme administrative, l'avis de mutation est donné au syndic par l'autorité qui authentifie la convention.

Article 5-2.

L'année, au sens de l'article 2103-1°bis du code civil, s'entend de l'année civile comptée du 1^{er} janvier au 31 décembre.

Article 6.

Tout transfert de propriété d'un lot ou d'une fraction de lot, toute constitution sur ces derniers d'un droit d'usufruit, de nue-propriété, d'usage ou d'habitation, tout transfert de l'un de ces droits est notifié, sans délai, au syndic soit par les parties, soit par le notaire qui établit l'acte soit par l'avocat ou par l'avoué qui a obtenu la décision judiciaire, acte ou décision qui, suivant le cas, réalise, atteste, constate ce transfert ou cette constitution.

Cette notification comporte la désignation du lot ou de la fraction de lot intéressé ainsi que l'indication des nom, prénoms, domicile réel ou élu de l'acquéreur ou du titulaire de droit et, le cas échéant, du mandataire commun prévu à l'article 23 (alinéa 2) de la loi du 10 juillet 1965.

Cette notification doit être faite indépendamment de l'avis de mutation prévu à l'article 20 de la loi du 10 juillet 1965 modifiée.

Article 6-1.

Le notaire, ou, selon le cas, l'une des personnes mentionnées au dernier alinéa de l'article 5-1, informe les créanciers inscrits de l'opposition formée par le syndic et, sur leur demande, leur en adresse copie.

Article 6-2.

A l'occasion de la mutation à titre onéreux d'un lot :

1° Le paiement de la provision exigible du budget prévisionnel, en application du troisième alinéa de l'article 14-1 de la loi du 10 juillet 1965, incombe au vendeur ;

2° Le paiement des provisions des dépenses non comprises dans le budget prévisionnel incombe à celui, vendeur ou acquéreur, qui est copropriétaire au moment de l'exigibilité ;

3° Le trop ou moins perçu sur provisions, révélé par l'approbation des comptes, est porté au crédit ou au débit du compte de celui qui est copropriétaire lors de l'approbation des comptes.

Article 6-3.

Toute convention contraire aux dispositions de l'article 6-2 n'a d'effet qu'entre les parties à la mutation à titre onéreux.

Article 35.

Le syndic peut exiger le versement :

1° De l'avance constituant la réserve prévue au règlement de copropriété, laquelle ne peut excéder 1/6 du montant du budget prévisionnel ;

2° Des provisions du budget prévisionnel prévues aux alinéas 2 et 3 de l'article 14-1 de la loi du 10 juillet 1965 ;

3° Des provisions pour les dépenses non comprises dans le budget prévisionnel prévues à l'article 14-2 de la loi du 10 juillet 1965 et énoncées à l'article 44 du présent décret ;

4° Des avances correspondant à l'échéancier prévu dans le plan pluriannuel de travaux adopté par l'assemblée générale ;

5° Des avances constituées par les provisions spéciales prévues au sixième alinéa de l'article 18 de la loi du 10 juillet 1965.

Article 44

Les dépenses non comprises dans le budget prévisionnel sont celles afférentes :

1° Aux travaux de conservation ou d'entretien de l'immeuble, autres que ceux de maintenance ;

2° Aux travaux portant sur les éléments d'équipement communs, autres que ceux de maintenance ;

3° Aux travaux d'amélioration, tels que la transformation d'un ou de plusieurs éléments d'équipement existants, l'adjonction d'éléments nouveaux, l'aménagement de locaux affectés à l'usage commun ou la création de tels locaux, l'affouillement du sol et la surélévation de bâtiments ;

4° Aux études techniques, telles que les diagnostics et consultations ;

5° Et, d'une manière générale, aux travaux qui ne concourent pas à la maintenance et à l'administration des parties communes ou à la maintenance et au fonctionnement des équipements communs de l'immeuble.

Article 45-1

Les charges sont les dépenses incombant définitivement aux copropriétaires, chacun pour sa quote-part. L'approbation des comptes du syndicat par l'assemblée générale ne constitue pas une approbation du compte individuel de chacun des copropriétaires.

Au sens et pour l'application des règles comptables du syndicat :

Date de la demande : 10/02/2021 Office Notarial : AKPR - AVOCATS A LA COUR 14 RUE LEJEMPTTEL BP 70 VINCENNES CEDEX 94302 Référence : (N)	Délivré par le Syndic : Nom : Tiffen Cogé Adresse : 15 RUE DE LA FAISANDERIE 75116 PARIS Référence : Sofia QUERRIERE / 00090 / 203320	Date : 10/02/2021 TIFFEN COGE S.A. à Directoire et Conseil de Surveillance Signature : au capital de 1.600.000 € Siret N° 652 009 105 001 10 Cachet : 15 rue de la Faïanderie 75116 PARIS Tél. : 01.56.21.39.35
--	--	--

10/02/2021

Page 20

IMMEUBLE SIS A : RESIDENCE DU MIDI 2-18 RUE LOUIS MARCHANDISE 25-29 RUE CAMILLE BLANC 94400 VITRY SUR SEINE (N)	NOM ET ADRESSE DU COPROPRIETAIRE CEDANT : M. ou Mme KHAU LAURENT 4/6 RUE LOUIS MARCHANDISE APPT G 105 94400 VITRY SUR SEINE (N)	N° DES LOTS 238, 811, 1015 (N)	MUTATION A TITRE ONEREUX <input type="checkbox"/> OU A TITRE GRATUIT <input type="checkbox"/> (N)
N = Emplacements à remplir par le Notaire			

- sont nommées provisions sur charges les sommes versées ou à verser en attente du solde définitif qui résultera de l'approbation des comptes du syndicat ;
- sont nommés avances les fonds destinés, par le règlement de copropriété ou une décision de l'assemblée générale, à constituer des réserves, ou qui représentent un emprunt du syndicat auprès des copropriétaires ou de certains d'entre eux. Les avances sont remboursables.

Date de la demande : 10/02/2021 Office Notarial : AKPR - AVOCATS A LA COUR 14 RUE LEJEMPTTEL BP 70 VINCENNES CEDEX 94302 Référence : (N)	Délivré par le Syndic : Nom : Tiffen Cogé Adresse : 15 RUE DE LA FAISANDERIE 75116 PARIS Référence : Sofia QUERRIERE / 00090 / 203320	Date : 10/02/2021 TIFFEN COGE S.A. à Directoire et Conseil de Surveillance Signature : au capital de 1 500 000 € Siret N° 652 009 705 001 10 Cachet : 15 rue de la Faisanderie 75116 PARIS Tél. : 01.56.21.39.35
---	--	---

IMMEUBLE SIS A : RESIDENCE DU MIDI 2-18 RUE LOUIS MARCHANDISE 25-29 RUE CAMILLE BLANC 94400 VITRY SUR SEINE (N)	NOM ET ADRESSE DU COPROPRIETAIRE CEDANT : M. ou Mme KHAU LAURENT 4/6 RUE LOUIS MARCHANDISE APPT G 105 94400 VITRY SUR SEINE (N)	N° DES LOTS 238, 811, 1015 (N)	MUTATION A TITRE ONEREUX <input type="checkbox"/> OU A TITRE GRATUIT <input type="checkbox"/> (N)
--	--	---	--

N = Emplacements à remplir par le Notaire

Encadrement des travaux réalisés dans les appartements

Le syndic rappelle qu'en application de l'article 25 de la loi du 10 juillet 1965, tout copropriétaire qui souhaite effectuer des travaux sur des parties communes situées dans son lot, sur des murs porteurs ou cloisons devenues porteuses :

- Doit faire examiner à ses frais son projet à l'Architecte désigné par le syndicat et recueillir son accord technique,
- Doit obtenir l'accord de l'assemblée générale.

Il est nécessaire de :

- se conformer à la réglementation en vigueur,
- faire effectuer les travaux touchant les parties communes sous surveillance de l'architecte de l'immeuble à ses (leurs) frais et en justifier,
- un bureau d'études structure devra déterminer les dimensionnements pour reprendre les efforts des éléments modifiés si besoin,
- respect des règles de l'art,
- état des lieux préventif contradictoire des avoisinants, parties privatives et communes,
- l'entreprise choisie devra être qualifiée et assurée pour ce type d'intervention,
- prise en charge par le copropriétaire de la totalité des frais et travaux liés à ce projet,
- fournir les attestations d'assurances des intervenants (civile et professionnelle)
- le copropriétaire maître d'ouvrage doit s'assurer

Il est interdit de réaliser des saignées dans les cloisons mitoyennes entre lots ou avec les parties communes, ainsi que dans les murs porteurs sans autorisation de l'assemblée. Les parties communes doivent être protégées et nettoyées quotidiennement pendant la durée des travaux.

Le copropriétaire sera responsable envers le syndicat des copropriétaires de tous les désordres éventuels et devra remettre les lieux en état.

Le copropriétaire ou tout futur propriétaire du lot concerné restera seul responsable vis-à-vis de la copropriété et des tiers de toutes les conséquences dommageables résultant de ces travaux.

Date de la demande : 10/02/2021 Office Notarial : AKPR - AVOCATS A LA COUR 14 RUE LEJEMPTTEL BP 70 VINCENNES CEDEX 94302 Référence : (N)	Délivré par le Syndic : Nom : Tiffen Cogé Adresse : 15 RUE DE LA FAISANDERIE 75116 PARIS Référence : Sofia QUERRIERE / 00090 / 203320	Date : 10/02/2021 Signature : TIFFEN COGE Directeur et Conseil de Surveillance au capital de 1 500 000 € Siret N° 652 009 705 00110 Cachet : 5 rue de la Faïanderie 75116 PARIS Tél. : 01.56.21.39.35
---	--	--

CARNET D'ENTRETIEN DE LA COPROPRIETE

**RESIDENCE DU MIDI
2-18 RUE LOUIS MARCHANDISE
25-29 RUE CAMILLE BLANC
94400 VITRY SUR SEINE**

TIFFENCOGE

SYNDIC de votre IMMEUBLE

00090

Siège social : 15 rue de la Faisanderie
75116 PARIS

Affilié à la Compagnie Européenne de Garanties et Cautions
Tour Kupka B – 16 rue Hoche – 92919 LA DEFENSE
Carte professionnelle CPI 75012016000014149

Vos correspondants : Votre Gestionnaire : M. DEBIEU 01 56 21 39 27
Votre Comptable : MME QUERRIERE 01.56.21.39.35
Votre Assistante : MME FRANCKE 01 56 21 39 29

Immeuble achevé le 01/01/1900

DESCRIPTIF DE LA COPROPRIETE

Exercice Comptable : 01/07/2020 - 30/06/2021

Mandat du Syndic : 18/12/2019 pour 15 mois

- Gardien/Concierge
 Ascenseur

CHAUFFAGE

Type :

- Collectif
 Individuel

Energie : Électrique Fuel Gaz Air pulsé Chauffage urbain Charbon**EAU CHAUDE**

Type :

- Collectif
 Individuel

Energie : Électrique Fuel Gaz Air pulsé Chauffage urbain Charbon**EAU FROIDE** Collectif Individuel**REGLEMENT DE COPROPRIETE**

Le règlement de copropriété de l'immeuble a été établi le **02/08/1979**
 et est déposé au rang des minutes de

MODIFICATIFS DU REGLEMENT DE COPROPRIETE

DATE	NOTAIRE	OBJET DU MODIFICATIF
néant		

GARDIEN(S) / EMPLOYE(S) D'IMMEUBLE

NOM ET ADRESSE	EMPLOI	DATE D'ENTREE
MR BRAVO Joao Paulo Résidence du Midi 25 rue Camille Blanc 94400 VITRY SUR SEINE	GARDIEN	01/07/2013
MR DRAME Ibrahim 14 rue Louis Marchandise Batiment B gardien 94400 VITRY SUR SEINE	GARDIEN	14/03/2016

CONSEIL SYNDICAL

- M. BOCLET HENRI
- M. M. DUBOUCHET JEAN-CLAUDE
- Mme NABAIS
- M. LE PABIC
- M. LEVENEZ
- M. LUSCAP JUSTIN
- Mme LY LY HONG
- M. SUC RENÉ

Carnet d'entretien de la copropriété 00090 RESIDENCE DU MIDI

- Mme Mme TRAN MUOI
- Mme VUONG TRUNG THANH
- M. WALIGORA

ASSURANCE TYPE MULTIRISQUES

Compagnie	Courtier
MSIG INSURANCE EUROPE AG ASSURANCE MULTIRISQUE police n° F910201788 Échéance le :	Cabinet ASSURANCES & CONSEILS 44 AVENUE GEORGES POMPIDOU 92300 LEVALLOIS PERRET ☎. 01 49 64 47 67 - Fax. 01 46 88 85 50

CONTRAT(S) D'ENTRETIEN ET DE MAINTENANCE

NOM ET ADRESSE DU FOURNISSEUR	TELEPHONE / FAX	NATURE DU CONTRAT	FIN DE CONTRAT	DATE DE PREAVIS
Ste KONE SERVICE FINANCE BP 3316 06206 NICE	08 11 71 17 11 - 04 93 27 79 88	ENTRETIEN ASCENSEUR	30/06/2021	30/03/2021
Ste BOUVIER LES PORTES DE LA FORET 39, ALLEE DU CLOS DES CHARMES 77615 MARNE LA VALLEE	01 60 17 02 15 - 01 60 17 59 93	MAINTENANCE EXTINCTEURS P3TC		
Ste BOUVIER LES PORTES DE LA FORET 39, ALLEE DU CLOS DES CHARMES 77615 MARNE LA VALLEE	01 60 17 02 15 - 01 60 17 59 93	COLONNES SECHES FNC AVEC TEST		
Ste BOUVIER LES PORTES DE LA FORET 39, ALLEE DU CLOS DES CHARMES 77615 MARNE LA VALLEE	01 60 17 02 15 - 01 60 17 59 93	PTC CONCEPT° COUPE FEU PARKING		
Ste PICARD 111 BD PAUL VAILLANT COUTURIER 94200 IVRY SUR SEINE	01 43 90 10 10 - 01 43 90 02 27	PORTE PARKING		
PROCHALOR 6 BOULEVARD DE LA LIBERATION URBAPARC - BAT G1 93200 SAINT DENIS	01 48 13 54 54 - 01 48 13 54 69	AVENANT N°5	31/07/2021	31/07/2021
Ste SEPT 30 RUE DU BOIS MOUSSAY 93240 STAINS	06 23 26 90 13 - 01 48 31 88 60	SEPT ENTRETIEN ESPACES VERTS		
SAS SAPIAN 160, avenue Joseph KESSEL 78960 VOISINS LE BRETONNEUX	01 83 82 02 40 - 01 83 82 02 64	RAMONAGE VENTILATION STATIQUE		
ENGIE (VIREMENT) TSA 25703 59783 LILLE CEDEX 9		ENGIE COMPTEUR 029		
ENGIE (VIREMENT) TSA 25703 59783 LILLE CEDEX 9		ENGIE COMPTEUR 164		
ENGIE (VIREMENT) TSA 25703 59783 LILLE CEDEX 9		COMPTEUR 720		
DIRECT ENERGIE TSA 20888 92894 NANTERRE CEDEX 9		ELEC TRICITE MR DRAME		

GROS TRAVAUX votés et réalisés

NOM ET ADRESSE DU FOURNISSEUR	NATURE DES TRAVAUX	DATE DE RECEPTION	MONTANTS
	NETTOYAGE PARKING 1ER S/SOL		6 794,96
	NETTOYAGE ESCALIER SECOURS : B & C		3 659,80
	ECLAIRAGE PARKING 1ER S/SOL		6 781,01
	TX DE REFECTION DE LA LOGE BAT. G		9 000,00
	condamnation des pelles et conduits vide-ordures		
	TX ARDOISES EXT AG01122009 RES20		16 570,00
	FINANCT TX BAL AG 01122009 RES21		28 289,00
	SINISTRE EXCEPTIONNEL		324 717,37
	TX MISE EN CONFORMITE ASC.		202 139,55
	TX SECURITE PARKINGS AG01122009		32 750,00
	TX SECURITE HALLS AG 01122009		71 587,00
	TRAVAUX SECURITE GRATADE		11 603,68
	MISE EN PLACE D'UNE TELESURVEILLANCE ASCENSEURS ET CHAUFFERIE	06/11/2006	10 171,56
	INCENDIE BATIMENT H DU 04/03/2007	04/03/2007	284 891,66
	INCENDIE DANS LES PARKINGS LE 09 ET 10/03/2009	09/03/2009	94 974,18
	INCENDIE BATIMENT H DU 04/06/2010	04/06/2010	6 647,00
Ste TMR 113 AV MEISSONNIER 93250 VILLEMOMBLE	REPARATION SOL PARKING	09/12/2010	23 937,95
	RESTAURATION DES CHAUFFERIES ET DES EQUIPEMENTS PRODUCTION ECS	02/05/2011	141 246,43
	DEGATS DES EAUX DU 10/07/2012	10/07/2012	
	TX REFECTION LOGE - BAT. B /AGO 08/11/2012 - 24E RESOLUTION	08/11/2012	7 500,00
	RES. 23 : APPEL DE FONDS RELATIF AU DEPART DE RETRAITE DE MME BONNECHERE	22/01/2013	30 000,00
	RES. 27 : RAPPORT BGA S/ETAT DES ETANCHEITES ET TOITURES-TERRASSES	22/01/2013	3 000,00
	RES. 28 : TX ECLAIRAGE SUR LES PARTIES COMMUNES	22/01/2013	1 600,00
	DESIGNATION D'UN BUREAU D'ETUDES POUR ETABLIR LE CAHIER DES CHARGES ET LE DOSSIER D'APPEL D'OFFRES	14/11/2013	4 450,00
	SINISTRE DEGATS DES EAUX DU 25/04/2014 - ASCENSEUR A L'ARRET	25/04/2014	9 278,64
	TRAVAUX DE REFECTION DE LA TOITURE TERRASSE DU BATIMENT 1 (A) - AGO 10/12/2014 - 28EME RESOLUTION	10/12/2014	42 120,00
	TRAVAUX DE REFECTION DE LA TOITURE TERRASSE DU BATIMENT 2 (B-C) - AGO 10/12/2014 - 29EME RESOLUTION	10/12/2014	146 000,00
	TRAVAUX DE REFECTION DE LA TOITURE TERRASSE DU BATIMENT 3 (D-E-F)- AGO 10/12/2014 - 30EME RESOLUTION	10/12/2014	112 800,00
	TRAVAUX DE REFECTION DE LA TOITURE TERRASSE DU BATIMENT 4 (G-H)- AGO 10/12/2014 - 31EME RESOLUTION	10/12/2014	145 955,38

Carnet d'entretien de la copropriété 00090 RESIDENCE DU MIDI

	TRAVAUX DE REFECTION DE LA TOITURE TERRASSE DU BATIMENT 5 (J)- AGO 10/12/2014 - 32EME RESOLUTION	10/12/2014	42 120,00
	TRAVAUX DE REFECTION DES TOITURES TERRASSES DES BATIMENTS 1-2-3-4-5	13/01/2016	451 896,47
	RENOVATION LOGE - BAT.B	01/07/2016	
	TRAVAUX COMPLEMENTAIRE COLLECTE PNEUMATIQUE	01/07/2017	
	NOMINATION D'UN INGENIEUR THERMICIEN - AGO 19/12/2017 - 26EME RES.	19/12/2017	7 764,00
	MISSION DE MAITRISE D'OEUVRE POUR LA RENOVATION DES INSTALLATIONS THERMIQUES - AGO 11/12/18 - 26E R.	11/12/2018	8 000,00
	TX DE REFECTION DE L'ETANCHEITE DES PARKINGS EXTERIEURS - AGO 11/12/2018-27E RES.	17/12/2018	5 040,00

TRAVAUX ayant fait l'objet de constitution de provision (Art. 18.5)

DOSSIER	LIBELLES	DATE A.G.	MONTANTS
	SINISTRE BAT.G22 - DU 31.05.2018		
	Contrôle quinquennal de l'ascenseur B1 Budget 516 € TTC	11/12/2018	516,00
	Contrôle quinquennal de l'ascenseur B 2 . Budget 516 € TTC	11/12/2018	516,00
	Contrôle quinquennal de l'ascenseur C1 . Budget 516 € TTC	11/12/2018	516,00
	Contrôle quinquennal de l'ascenseur C2 . Budget 516 € TTC	11/12/2018	516,00
	Contrôle quinquennal de l'ascenseur H1 . Budget 516 € TTC	11/12/2018	516,00
	Contrôle quinquennal de l'ascenseur H2 . Budget 516 € TTC	11/12/2018	516,00
	Contrôle quinquennal de l'ascenseur (petit) . Budget 516 € TTC	11/12/2018	516,00
	Contrôle quinquennal de l'ascenseur (grand) . Budget 516 € TTC	11/12/2018	516,00
	ccc		
	Travaux de fourniture et pose d'une caméra supplémentaire au niveau du parking extérieur	17/12/2019	6 908,93
	Travaux de réfection des halls des bâtiments B/C et paliers des bâtiments B/C	17/12/2019	172 352,68
	Travaux de réfection des halls des bâtiments G/H, des paliers des bâtiments G/H	17/12/2019	172 352,68
	Travaux de réfection du hall des bâtiments E/D/F, des cages d'escaliers du RDC au 4ème étage des bat	17/12/2019	48 753,26
	Travaux de réfection des cages d'escaliers des -1 au -2 des bâtiments D/E/F	17/12/2019	16 362,44
	FONDS DE TRAVAUX / 5% DU BUDGET 2016/2017 (850000 € SOIT 42500€)		42 500,00
	CREATION TRESORERIE IMPAYES - AGO 02-03-2017 - 11E RES.		120 000,00
	TRAVAUX DE FOURNITURE ET POSE DE DEUX CAMERAS SUPPL. AU NIVEAU DU PARKING EXT.- AGO 17/12/19 - 28E R	17/12/2019	6 660,80
	TRAVAUX DE REFECTION DES HALLS DES BAT. B/C ET PALIERS - AGO 17/12/2019 - 34E RES.		18 572,56

Carnet d'entretien de la copropriété 00090 RESIDENCE DU MIDI

	TRAVAUX DE REFECTION DES HALLS DES BATIMENTS & DES PALIERS G/H - AGO 17/12/2019 - 35E RES.	17/12/2019	18 572,56
--	--	------------	-----------

DIAGNOSTICS (amiante, plombs.....)

ENQUETE	RESULTAT	DATE ENQUETE
Diagnostic AMIANTE		02/03/1999
AMIANTE 1		20/04/2001
Diagnostic AMIANTE		01/02/2018
Diagnostic PLOMB		27/08/2018
Diagnostic PLOMB		27/08/2018
Avenant contrat entretien ménager		01/05/2019
PROCEDURE JUGEMENT MAIER 29/11/2019		13/02/2020

LE REGISTRE DES COPROPRIÉTÉS



FICHE SYNTHETIQUE DE LA COPROPRIETE AA0-084-822
(conforme aux dispositions de l'article B-2 de la loi n° 65-557 du 10 juillet 1965)

générée à partir des données mises à jour le 05/03/2020



**2-18 RUE LOUIS
MARCHANDISE 25-29
RUE CAMILLE BLANC
94400 VITRY SUR
SEINE**

IDENTIFICATION DE LA COPROPRIETE

Nom d'usage de la copropriété		RESIDENCE DU MIDI	
Adresse de référence de la copropriété		2-18 RUE LOUIS MARCHANDISE 25-29 RUE CAMILLE BLANC 94400 VITRY SUR SEINE	
Adresse(s) complémentaire(s) de la copropriété		null	
Date d'immatriculation	22/11/2016	Numéro d'immatriculation	AA0-084-822
Date du règlement de copropriété	02/08/1979	N°SIRET du syndicat de copropriétaires	03887914400012

IDENTITE DU REPRESENTANT LEGAL

Représentant légal de la copropriété	JOHN ARTHUR ET TIFFEN de numéro SIRET 65200970500110
Agissant dans le cadre	d'un mandat de syndic
Adresse	15 RUE DE LA FAISANDERIE 75116 PARIS
Numéro de téléphone	0156213900

ORGANISATION JURIDIQUE

Type de syndicat	Syndicat principal	
Si le syndicat est un syndicat secondaire	Sans objet	
Spécificités	<input type="checkbox"/> Syndicat coopératif	<input type="checkbox"/> Résidence service

IDENTIFICATION DE LA COPROPRIETE

Nombre de lots	1023
Nombre de lots à usage d'habitation, de commerces et de bureaux	341
Nombre de bâtiments	8
Période de construction des bâtiments <i>Année d'achèvement de la construction</i>	Avant 1949 Non renseigné

EQUIPEMENTS

Type de chauffage	<input type="checkbox"/> individuel <input type="checkbox"/> collectif – chauffage urbain <input checked="" type="checkbox"/> collectif hors chauffage urbain <input type="checkbox"/> mixte – chauffage urbain <input type="checkbox"/> mixte hors chauffage urbain <input type="checkbox"/> sans chauffage
Type d'énergie utilisée (chauffage collectif ou mixte, non urbain)	<input type="checkbox"/> bois de chauffage <input checked="" type="checkbox"/> gaz naturel <input type="checkbox"/> gaz propane-butane <input type="checkbox"/> fioul domestique <input type="checkbox"/> charbon <input type="checkbox"/> électricité <input type="checkbox"/> autre
Nombre d'ascenseurs	8

CARACTERISTIQUES FINANCIERES

Date de début de l'exercice clos	01/07/2018
Date de fin de l'exercice clos	30/06/2019
Date de l'Assemblée Générale ayant approuvé les comptes	17/12/2019
Charges pour opérations courantes	799 593 €
Charges pour travaux et opérations exceptionnelles	13 517 €
Dettes fournisseurs, rémunérations et autres	53 434 €
Montant des sommes restant dues par les copropriétaires	172 951 €
Nombre de copropriétaires débiteurs de plus de 300 €	76
Montant du fonds de travaux	56 600 €
Présence d'un gardien ou de personnel employé par le syndicat de copropriétaires	Oui

Fiche délivrée par le registre national des copropriétés
le 05/03/2020,
sur la foi des déclarations effectuées par le représentant légal.



Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

ATTESTATION DE MISE A JOUR ANNUELLE

Conformément aux dispositions des articles L. 711-1 à L. 711-7 du code de la construction et de l'habitation, le syndicat de copropriétaires dénommé « **RESIDENCE DU MIDI** » demeurant à :

2-18 RUE LOUIS MARCHANDISE 25-29 RUE CAMILLE BLANC 94400 VITRY SUR SEINE

est inscrit au registre national d'immatriculation des copropriétés sous le numéro :

AA0-084-822

a été mis à jour en ce qui concerne les données financières relatives à l'exercice comptable clos le **30/06/2019**, et pour lequel les comptes ont été approuvés en assemblée générale des copropriétaires le **17/12/2019**.

Le récapitulatif de la déclaration est joint en annexe.

Pour faire valoir ce que de droit,

Paris,

Le **05/03/2020**

Le teneur du registre des copropriétés



Déclaration annuelle de mise à jour

Articles L711-1 à L711-7 et R-711-1 à R-711-21 du code de la construction et de l'habitation

La présente déclaration est datée du **05/03/2020 10:25:11** et concerne la copropriété dénommée « **RESIDENCE DU MIDI** » sis :

2-18 RUE LOUIS MARCHANDISE 25-29 RUE CAMILLE BLANC 94400 VITRY SUR SEINE
inscrite au registre national d'immatriculation des copropriété sous le numéro **AA0-084-822**.

Elle a été établie par :

JOHN ARTHUR ET TIFFEN, de numéro SIRET 65200970500110
15 RUE DE LA FAISANDERIE
75116 PARIS

Numéro d'identification de télédéclarant : 591

en sa qualité de représentant légal du syndicat de copropriétaires.

L'auteur de la déclaration est : Monsieur Jean-Philippe BEUCHARD pour le compte du télédéclarant.

INFORMATION SUR LE MANDAT DU REPRESENTANT LEGAL

Administration provisoire : Non

Date de début de mandat/mission : 18/12/2019

Date de fin de mandat/mission : 31/03/2021

IDENTIFICATION

Date du règlement de copropriété : 02/08/1979

SIRET de la copropriété : 03887914400012

Références cadastrales :

Code postal	Commune	Code INSEE	Préfixe	Section	Parcelle
Non renseigné	Vitry sur seine	94081	000	CO	0195

Statut juridique et gouvernance :

Résidence service : Non

Syndicat coopératif : Non

Type de syndicat : syndicat principal

Numéro d'immatriculation du syndicat principal : Sans objet

Structures auxquelles le syndicat de copropriétaires est rattaché :

	ASL	AFUL	Unions de Syndicats
Nombre	0	0	0

Nombre et destination des lots

Nombre total de lots	Dont lots « principaux » (*)	Lots à usage d'habitation	Lots de stationnement
1023	341	339	338

(*) Lots à usage d'habitation, de bureaux ou de commerce

PROCEDURES ADMINISTRATIVES ET JUDICIAIRES

	Nombre	Date de l'arrêté	Date de mainlevée
Arrêtés relatifs au code de la Santé Publique	0	-	-
Arrêtés de péril sur les parties communes	0	-	-
Arrêtés sur les équipements communs	0	-	-

Désignation d'un mandataire *ad hoc* : Non

Date de l'ordonnance de nomination : Sans objet

Date de fin de mission : Sans objet

Ordonnance de carence : Non

Date de l'ordonnance : Sans objet

DONNEES FINANCIERES

Premier exercice comptable : Non

Date de début de l'exercice comptable : 01/07/2018

Date de fin de l'exercice comptable : 30/06/2019

Date de l'assemblée générale ayant approuvé les comptes : 17/12/2019

Charges pour opérations courantes de l'exercice clos : 799 593 €

Charges pour travaux et opérations exceptionnelles de l'exercice clos : 13 517 €

Montant des dettes fournisseurs, rémunérations et autres : 53 434 €

Montant des sommes restant dues par les copropriétaires : 172 951 €

Nombre de copropriétaires débiteurs de plus de 300€ vis-à-vis du syndicat : 76

Montant du fonds de travaux : 56 600 €

Présence de gardien ou d'autres personnels employés par le syndicat de copropriétaires : Oui

DONNEES TECHNIQUES

Nombre total de bâtiments : 8, dont nombre de bâtiments par Étiquette énergie :

A	B	C	D	E	F	G	Non déterminé
0	0	0	0	0	0	0	8

Période de construction : Avant 1949

Année de construction : Non renseigné

Chauffage :

Type	Collectif	Chauffage urbain	Non	Énergie utilisée	Gaz naturel
------	-----------	------------------	-----	------------------	-------------

Nombre d'ascenseurs : 8